

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 mars 2024

### Rapport au Parlement flamand

### **Maisons de repos (et de soins) flamandes – Financement, flux financiers et utilisation de personnel de soins**

*La Cour des comptes a examiné, à la demande du Parlement flamand, la situation financière des maisons de repos (et de soins) flamandes (woonzorgcentra – WZC) et l'utilisation de personnel de soins. Les WZC en Flandre peuvent appartenir à trois secteurs : le secteur privé non marchand, le secteur privé marchand ou le secteur public. Les structures de propriété diffèrent très largement d'un secteur à l'autre. Ainsi, dans le secteur marchand, quasi aucune WZC n'est propriétaire du bien immobilier (et fonctionne généralement avec un partenaire immobilier), contrairement aux secteurs non marchand et public, où les WZC le sont souvent. Les chiffres financiers sont difficilement comparables faute d'une comptabilité et d'un rapportage spécifiques au secteur. L'utilisation de personnel de soins varie également : le secteur public est celui qui mobilise le plus de personnel, avec une moyenne de 13,9 ETP pour 30 pensionnaires, contre une moyenne de 13,2 ETP dans le secteur non marchand et de 11,8 ETP dans le secteur marchand.*

#### **Contexte**

Le secteur des WZC étant très varié, la Cour a réparti ces établissements en neuf types pour les besoins de son analyse. Le secteur public se compose de WZC de CPAS, d'associations d'aide sociale composées uniquement de WZC et d'associations d'aide sociale mixtes. Le secteur privé non marchand se compose d'associations non marchandes autonomes, de réseaux de WZC (de plus de deux établissements) et de groupes mixtes. Enfin, le secteur privé marchand englobe des associations marchandes autonomes, des groupes nationaux (de diverses WZC dépendant d'une société mère belge) et des groupes internationaux (de diverses WZC dépendant d'une société mère basée à l'étranger). Les types mixtes du secteur non marchand public et privé assurent aussi des activités autres que les soins aux personnes âgées (accueil d'enfants, hôpitaux).

#### **Analyse financière**

La Cour a analysé les comptes des pouvoirs organisateurs des WZC pour les exercices 2019 à 2022. La part des immobilisations dans le total du bilan est sensiblement moins élevée dans le secteur marchand que dans les autres secteurs, étant donné que ce secteur est rarement propriétaire de biens immobiliers. La part des fonds propres y est également sensiblement plus basse ; elle est même en moyenne négative pour les groupes internationaux. Les postes de revenus importants sont les prix journaliers (payés par les pensionnaires), l'intervention de base pour les soins et les subventions d'infrastructure. Les prix journaliers moyens pondérés sont les plus élevés pour les groupes nationaux et internationaux du secteur marchand, contrairement à l'intervention de base pour les soins, qui y est la plus basse. Cela s'explique par un besoin en soins moyen plus faible et par un recours moindre à du personnel de soins. Les frais de fonctionnement sont plus élevés dans les groupes nationaux et internationaux du secteur marchand (en raison notamment des loyers à la charge des WZC, qui ne sont généralement pas propriétaires) et dans les associations d'aide sociale (il arrive que les frais liés au personnel détaché du CPAS leur soient imputés).

Les résultats de la plupart des types de WZC ont évolué négativement surtout en 2021 et 2022. En 2022, plus de 50 % des pouvoirs organisateurs affichaient pour chaque type un résultat détérioré par rapport à 2021, à l'exception des groupes nationaux. À cet égard, il importe néanmoins de tenir compte de la structure de groupe des divers pouvoirs organisateurs. Un mauvais ratio au niveau d'un pouvoir organisateur individuel pourrait ne pas poser problème si celui-ci fait partie d'un groupe sain ou bénéficie du soutien financier d'une commune ou d'un CPAS.

Les différences constatées ne s'expliquent pas toujours clairement étant donné que les chiffres des différents types de WZC sont difficilement comparables. Ces dernières tiennent des comptes annuels de différentes sortes (*les comptes annuels du secteur public diffèrent de ceux du secteur privé et, au sein du secteur privé, on trouve des comptes annuels « simplifiés » qui contiennent moins de détails*). Par ailleurs, les règles d'imputation ne sont pas les mêmes partout non plus. Enfin, les chiffres des groupes mixtes et des CPAS surtout sont dénaturés en raison d'autres activités que les soins résidentiels. La Cour recommande de rechercher des solutions à ces limitations dans le projet (en cours) relatif à une comptabilité spécifique au secteur pour les soins aux personnes âgées. Pour obtenir une vue claire des structures de groupe des WZC, il est également souhaitable d'élaborer un dossier administratif de base contenant des informations complètes, fiables et actualisées sur les pouvoirs organisateurs et les entités liées.

### **Utilisation de personnel de soins**

En ce qui concerne l'utilisation de personnel de soins, la Cour a calculé que les WZC ont employé 33.752 ETP du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. Ce chiffre concerne uniquement le personnel subventionné par les autorités flamandes. Environ la moitié se compose d'aides-soignants, un tiers sont des infirmiers et un dixième, du personnel de réactivation (tels que des kinésithérapeutes). En comparaison du nombre de pensionnaires, cela revient à une moyenne de 13 ETP pour 30 personnes. Le secteur public est celui qui mobilise le plus de personnel, avec une moyenne de 13,9 ETP pour 30 pensionnaires, contre une moyenne de 13,2 ETP dans le secteur non marchand et de 11,8 ETP dans le secteur marchand. Chaque secteur satisfait ainsi à la norme imposée par les autorités flamandes en matière de personnel. En prenant en compte le nombre de pensionnaires, le besoin en soins de ceux-ci et le prix journalier des WZC, on observe toujours des différences entre les trois secteurs au niveau de l'utilisation du personnel de soins.

### **Réaction de la ministre**

La ministre flamande du Bien-être a indiqué quelles actions ont déjà été entreprises et a précisé les intentions du gouvernement flamand. Elle a ainsi cité le projet en cours visant à instaurer une comptabilité spécifique au secteur dans les WZC. Elle a également signalé que diverses questions sont à l'examen : la façon dont les autorités flamandes peuvent obtenir une vue des entités sous-jacentes liées aux acteurs de soins, le contrôle réalisé par l'Inspection des soins qui sera étendu à cet effet et la réglementation qui intégrera comme principe de fonctionnement une interdiction de profits sur les soins. Enfin, la ministre a précisé que plusieurs mesures ont été prises fin 2023 en vue de renforcer la soutenabilité financière des WZC et d'éviter la création de constructions financières complexes visant à soustraire du capital.

### **Informations pour la presse**

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations

utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Maisons de repos (et de soins) flamandes – Financement, flux financiers et utilisation de personnel de soins* a été transmis en néerlandais au Parlement flamand. Il a été mis en ligne, ainsi que le présent communiqué de presse, sur le site web de la Cour des comptes ([www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)).